

REPUBLIQUE FRANÇAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 24/03/2025
Affichage : 24/03/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 07/2025**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

SEANCE DU 10 MARS 2025

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 4 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme FROIDURE – Mme BAFFALIE – Mme MONGRAIN – M. PELLET – Mme SALGUES – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme DOZ – M. CANNAT – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. GOUASMI – M. TINEL – M. CHAZALLET

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. FENOY

M. BILLET est représenté par M. MUSEMAQUE

M. CARNUS est représenté par Mme BAFFALIE

M. GRANDGONNET est représenté par M. CANNAT

Mme REMESY est représentée par M. GOUASMI

ABSENTS : M. MOHAD – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – Mme RAYNAL – M. RICOME

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE : AIDE AUX SINISTRES

Rapporteur : Fabrice FENOY

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT et la situation d'urgence,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte le 14 décembre 2024, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendré, la commune de Lunel-Viel tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Lunel-Viel contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000,00 € qui sera versé directement sur le compte bancaire dont le RIB a été transmis à la Protection civile, adresse du siège social : Fons National de la Protection Civile Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'approuver ce soutien à la population de Mayotte et d'habiliter monsieur le maire à signer tout document relatif.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance

Gilles CANNAT

